

Décisions proposées au CA. Fédéral du 5 mars 2011

1. Finale du Championnat de France 5-6-7

1.1. Maintien d'une Finale sur site unique, ou instauration d'une Finale par centres ?

1.2. Evolution des règles nationales de qualification :

Proposition 1 : les 350 premiers de la phase 1, plus le complément à 120 S6 et 50 S7, avec maintien du quota de 400 qualifiés répartis entre les comités.

Proposition 2 : les 400 premiers de la phase 1, plus le complément à 120 S6 et 50 S7, avec un quota comités porté de 400 à 450 qualifiés.

1.3. Instauration d'une date butoir, pour la communication à la Fédé de la liste des qualifiés par chaque comité :

Hypothèse 1 : date fixe, 15 janvier

Hypothèse 2 : date évolutive chaque saison, 10 jours avant l'ouverture des inscriptions au Festival de Vichy.

1.4. Création de cartes d'invitation fédérales pour quelques S7 émergents, niveau 4D, ou 5A par le %S4.

2. Phases 1 et 2 : modifications des barres de qualification

Le plus grand des deux nombres : 50% des participants de la phase concernée, et 50% de la participation moyenne sur celle-ci et les 3 précédentes de même niveau, avec un plafond à 60% du nombre de participants à ladite phase.

3. TH par centres en parties prétirées

Limitation à 2 ou 3 par saison et par comité du nombre de TH par centres en parties prétirées, avec, pour ces épreuves uniquement, la suppression de l'obligation d'une capacité de 60 joueurs au moins, pour chaque centre.

4. Classement national pour les séries 5 et 6 : modification des abattements

Abattement total sur les points hérités du passé (au lieu des deux tiers), abattement de 75% sur les points marqués au cours de la saison qui s'achève (au lieu d'un tiers)

5. Positionnement du Championnat de France de Blitz